

Préambule

La fédération War 'l Leur Divroet et la Kevrenn d'Orléans organisent le samedi 3 juin une rencontre autour de la danse bretonne. Cette rencontre a été déclarée qualificative pour le championnat de Bretagne de danse traditionnelle de Gourin. Les participants à cette rencontre devront respecter le règlement suivant :

Article I Inscription

1.1 La rencontre est ouverte à tous danseurs, quel que soit leur âge.

En fonction du nombre de participants, des catégories pourront être organisées le jour même.

1.2 L'inscription préalable à cette rencontre n'est pas obligatoire. Cette inscription s'effectuera sur place à partir de 13h30 jusqu'à 15h. Deux euros seront à prévoir.

Article II Déroulement de la rencontre

2.1 L'organisation se réserve le droit de procéder à l'enregistrement de la rencontre (audio, vidéo, photographies) et à en assurer éventuellement la diffusion.

Article III Représentativité du jury

3.1 Le jury comprend 5 membres. Ces membres sont nommés par la commission "danse" de la fédération Divroet.

Le président du jury est nommé par cette même commission. Son rôle est de s'assurer du bon déroulement des épreuves et du respect du règlement.

3.2 Les candidats reconnaissent de fait le jury compétent. A ce titre, les décisions du jury sont sans appel. Tout débordement constitue une clause éliminatoire.

Article IV : Notation

4.1 Synthèse de notation : les épreuves sont notées sur des critères tels que :

aisance, maintien, tenue, prestance, présence, tenue de corps, formule(s) d'appuis, mouvements de bras, utilisation de variantes et autres fioritures et broderies, communication aux autres danseurs d'une énergie sans cesse renouvelée, osmose avec l'accompagnement proposé, plaisir dégagé.

4.2 le jury se réserve le droit de classer des ex aequo dans le classement de chaque danse.

4.3 Les danseurs seront jugés individuellement.

Article V Résultats

5.1 A l'issue de la rencontre, le jury se réunit sous la houlette du président afin de procéder au classement des concurrents. Le jury sera accompagné d'un ou d'une secrétaire de séance.

5.2 Le jury sélectionne, au prorata du nombre de concurrent selon le règlement du Championnat de Bretagne de Gourin, les concurrents qualifiés :

- moins de 10 participants : 1 sélectionné pour la finale
- de 10 à 15 : 2 sélectionnés
- plus de 15 : 3 sélectionnés

5.3 Des prix seront décernés aux trois premiers de chaque danse par l'organisation.

5.4 Un trophée sera décerné pour le meilleur danseur et la meilleure danseuse de la journée. Il sera remis à celui et celle qui a cumulé les meilleurs classements sur les trois danses.